Image not found or type unknown

Congés payés imposés poste de week end

Par **poulettesteph**, le **17/06/2016** à **13:53**

bonjour,

je travaille uniquement le week end (2x12h). Mon entreprise m'impose tous les ans 6 week ends de congés payés que je ne choisis jamais puisque ça correspond aux deux fermetures annuelles. En plus de mes 5 week ends dû et dont je ne disposent pas il faut que je travaille l'équivalent d'un week end en plus dans l'année.

Je voudrai savoir si on peut m'imposer tous mes congés et si oui doit il y avoir une contrepartie? Et peut on m'imposer de prendre plus de congés que j'en ai le droit?

Par **P.M.**, le **17/06/2016** à **16:13**

Bonjou,
C'est effectivement l'employeur qui fixe les dates des congés payés mais en devant respecter certaines règles en revanche, je ne comprends pas que l'on vous demande ensuite de récupérer un week-end dont vous n'auriez pas droit...

Par **poulettesteph**, le **17/06/2016** à **22:37**

comme le début des congés de chaque période commence le vendredi soir j'utilise un week end plus. Ex 3 semaines de congés pour le personnel de semaine = 4 week end pour moi. Donc pour le 6eme week end (soit une 6eme semaine de congés payés) soit on me prend des jours d'ancienneté puisque maintenant j'en ai soit je récupère l'équivalent d'un week end pendant l'année.

Par **P.M.**, le **18/06/2016** à **10:27**

Bonjour,
Si l'on ne vous prend que des congés d'ancienneté, il semble que vous y gagnez...

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés